

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE DE LEUCAMP ET DU MATERIEL

La salle polyvalente se situe au fond du bourg, à l'écart de toute circulation, avec une belle vue dégagée. Un parking est situé à proximité ainsi que l'aire de jeux. Elle se compose d'une salle pouvant recevoir jusqu'à 130 personnes et d'une petite cuisine. Celle-ci, bien équipée (frigo, chambre froide, congélateurs, cuisinière, micro onde, lave vaisselle, couverts et vaisselle, machine à glaçons). C'est pourquoi il y a la possibilité de louer la salle, et la cuisine ensemble ou indépendamment ainsi que du matériel tel que chaises, tables, couverts, assiettes et verres.

Personnes à contacter pour la location:

MOUCHET Jean-Jacques 06 30 77 69 17 ; LABORIE Claude 06 79 75 73 14 ; MONANGE Mélanie 06 77 75 38 21

Tarifs et conditions des locations :

* Salle Polyvalente :

| | |
|--|------|
| Salle + Cuisine (habitants de la commune) ----- | 150€ |
| Salle + Cuisine (extérieurs commune) ----- | 250€ |
| Petite maison seule (habitants de la commune)--- | 80€ |
| 20 ème anniversaire (habitants de la commune)-- | 50€ |
| Vin d'honneur (habitants de la commune) ----- | 100€ |
| Vin d'honneur (extérieurs commune) ----- | 150€ |
| Salle seule (habitants de la commune) ----- | 80€ |
| Salle seule (extérieurs commune) ----- | 120€ |

* Location du Chapiteau

Il y a la possibilité de louer un chapiteau au près de la mairie de la commune tel : 04 71 47 81 04,

La pose est réalisée obligatoirement en présence d'un technicien de la mairie. Le loueur doit prévoir suffisamment de personnes pour le montage et le démontage.

Le montant de la location est:----- 150 €

* Matériel :

| | |
|--------------------------|-------|
| Table ----- | 4€ |
| Chaise ----- | 0,50€ |
| Les 4 couverts ----- | 0.50€ |
| L'assiette + verre ----- | 1€ |

A chaque location il est demandée

La signature convention de mise à disposition avec un engagement de caution :

- 1 de 200€ pour l'état - 1 de 50€ pour le nettoyage de la salle et du matériel

Pour la location de la salle une attestation d'assurance, responsabilité civile qui couvre les dégâts et dommages causés aux biens et aux personnes doit être communiqué au plutard à la remise des clés.

Un état des lieux sera fait avant et après la remise des clés

OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

- Nettoyage de la salle et du matériel
- Aucune dégradation ne doit être observée
- Le locataire s'engage à respecter les consignes de sécurité et d'hygiène en vigueur.